

Une nécessité urgente !



28 septembre 2023 Journée internationale

pour le droit à l'avortement

L'avortement est un droit indispensable et une liberté fondamentale pour la santé des femmes, pour leur émancipation, pour leur scolarisation, pour leur permettre un accès au travail et donc à leur autonomie financière. Le droit de disposer librement de son corps ne devrait jamais être remis en cause nulle part dans le monde. Pourtant en France nous n'avons pas ce droit constitutionnel, juste la liberté de choisir.

En France, grâce à la mobilisation, les délais pour avorter ont été allongés de 12 à 14 semaines. Cependant, cela reste insatisfaisant quand aujourd'hui, en 2023, il est pratiquement impossible d'avoir des rendez-vous dans les centres d'IVG dans les bons délais. De plus, le gouvernement n'a toujours pas mis en application le décret permettant aux sages-femmes de pouvoir pratiquer les IVG.

En dépit des recommandations de l'ONU, de nombreux pays continuent à interdire ou à restreindre l'accès à l'avortement. Dernièrement, l'exemple des États-Unis démontre la fragilité de ces droits. La Fédération CGT Santé Action Sociale affirme sa solidarité avec toutes les femmes du monde qui se mobilisent et se battent pour défendre le droit à disposer de leur corps.

Les annonces et les intentions ne suffisent plus !

Les politiques d'austérité successives conduites dans les hôpitaux ont des conséquences désastreuses sur la prise en charge de la santé des femmes : 150 centres d'IVG ont fermé depuis 15 ans. Les conséquences sont sans appel : l'accès à un centre IVG est toujours plus difficile, notamment pour les femmes les plus jeunes et les plus précaires.

LA CGT DEMANDE :



- ✦ L'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux et dans la Constitution, avec des moyens alloués,
- ✦ La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG,
- ✦ L'augmentation des moyens et des personnels et une meilleure formation de l'ensemble des personnels soignants ;
- ✦ La réouverture et le renforcement des centres IVG fermés pour garantir l'égalité sur le territoire, y compris dans les territoires d'Outre-Mer ;
- ✦ La prise en charge à 100 % des moyens de contraception,
- ✦ Le renforcement de l'éducation sexuelle en direction des jeunes,
- ✦ L'allongement du délai légal de pratique de l'IVG.

De plus, aujourd'hui encore la clause de conscience est invoquée par certains médecins pour refuser de réaliser des IVG. Résultat : 18% des avortements sont réalisés hors du département de résidence des femmes, 3 000 à 4 000 femmes sont contraintes d'aller avorter à l'étranger chaque année. Les attaques contre le Planning familial démontrent combien ces droits sont menacés, notamment par l'extrême droite.

Avortement

LIBRE

GRATUIT

UNIVERSEL

Mon choix, mon droit !



À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU DROIT À L'AVORTEMENT LE 28 SEPTEMBRE 2023,

LA CGT ET NOTRE FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE

APPELLENT À PARTICIPER AUX RASSEMBLEMENTS ORGANISÉS PARTOUT EN FRANCE.

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 51